

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du 06 juin 2011

Ordre du jour

- ⇒ Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2011
- ⇒ Convention Territoriale Globale des Services
- ⇒ Décision Budgétaire Modificative N°1
- ⇒ Questions Diverses

Le 06 juin 2011 à 20h30, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à la salle des fêtes de Viéville, sur convocation de M. Denis MAILLOT.

Présents : Mmes : DORE Marie-Thérèse, HURNI Marie-Thérèse, KEMPF Sonia, LE BAILLY Edith, MOUSSUT Maryse, REY Emmanuelle, WY SOCKI Annie, MM : BONNECUELLE Jacky, DAMPEYROUX Michel, DEGOUTTE PHILIPPE, DEMERSON PASCAL, DESNOUVEAUX Robert, DESPREZ Christian, FLECHY Roger, GIRARDOT Daniel, HOEN Serge, JAUVAIN Stéphane, KUHNER Gilbert, LANGE Jean-Michel, MAILLOT Denis, MAJORKIEWIEZ Francis, MARASI Julien, MICHEL Maurice, PAULIN Michel POE Patrice, RAGOT Jacques, ROY Jean-Yves, VALLOT Gilbert, VOILLEMONT Mathieu,

Suppléant(s) : Mmes et M. LE BAILLY Edith (de M. MONFILS Didier), DEGOUTTE PHILIPPE (de M. CONTAL FABIEN), LANGE Jean-Michel (de M. JOURDE Jean Marie), POE Patrice (de M. COURAGEOT Michel), VOILLEMONT Mathieu (de Mme MARTINOT Yolande),

Excusé(s) ayant donné procuration : M. VOIRIN Patrice à M. KUHNER Gilbert,

Excusé(s) : Mme MARTINOT Yolande, PERRIN Ghislaine, MM : BLANCHOT Robert, CONTAL FABIEN, COURAGEOT Michel, JOURDE Jean Marie, KIHM Jean-Paul, KLINKEBERG Jean Pierre LAHOREAU Jean-Eric, LEJOUR Jérôme, LESEUR Philippe, MONFILS Didier, NOIROT Luc.

Monsieur le Président ouvre la séance et félicite M. Contal pour son élection en qualité de Maire de Vraincourt.

▪ **Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2011**

Aucune remarque n'étant apportée au procès-verbal de la séance du 28 avril 2011, celui-ci est approuvé à l'unanimité. Le Président confirme l'envoi de la motion au Conseil Général de la Haute-Marne au sujet de la fibre optique.

▪ **Convention Territoriale Globale des Services**

Monsieur le Président expose que dans le cadre de l'exercice de la compétence enfance jeunesse, un partenariat peut-être contractualisé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Marne.

Afin d'intervenir en cohérence avec les orientations de la CNAF, la CAF de la Haute-Marne et la Communauté de Communes du bassin de Bologne Vignory Froncles se proposent de signer une convention territoriale globale (CTG) de services aux familles.

Cette démarche politique consiste à décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en oeuvre des champs d'intervention partagés par la CAF et la Communauté de Communes.

Après avoir entendu le contenu de ladite convention, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- ⇒ accepte les termes tels que définis dans la convention jointe en annexe ;
- ⇒ autorise le Président à signer la Convention Territoriale Globale de services aux familles ;

Le Président remercie l'assemblée et ajoute que l'inscription des projets des micro-crèches, dans cette convention, va permettre un financement particulier de la CAF à ce sujet.

▪ **Décision Budgétaire Modificative**

Le Président fait part des besoins d'ouverture ou de modification de crédits concernant les affaires en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité de modifier le budget primitif principal 2011 comme suit :

Section de fonctionnement :

dépenses :

657364 : + 1 100 € 617 : + 25 116 € 6574: + 2 784 € 61523 : - 2 500 € 61522 : - 4 000 €

recettes :

752 : + 22 500 €

Section d'investissement :

dépenses :

2042 : + 46 800 € 21531 : + 205 798 € 2184 : + 50 000 € 2183 : + 10 000 €

1641 : + 22 500 € 2315 : - 205 798 € 2313 : - 24 884 € 2031 : - 71 916 €

recettes :

1318 : + 10 000 € 10222 : + 22 500 €

Le président informe qu'un budget primitif du CIAS a été ouvert ainsi qu'un budget annexe pour la gestion de la MARPA de Froncles. La communauté de communes ayant réalisé l'investissement, une participation du CIAS permettra chaque année, le remboursement de l'annuité d'emprunt de la MARPA.

Suite à une erreur, le budget de la ZAE La Rochelotte est rectifié et approuvé à l'unanimité comme suit :

Section de fonctionnement :

dépenses : 50 768.36 €

recettes : 50 768.36 €

Section d'investissement :

dépenses : 22 649.00 € + Solde d'exécution N-1 : 21 749.94 € soit 44 398.94 €

recettes : 44 398.94 €

▪ **Questions diverses**

Maison de Pays à Bologne : Le Président indique que les services proposés dans ce futur établissement doivent être justifiés auprès des services de la Préfecture, pour l'obtention des subventions au titre du FNADT. Il demande à ce que ces services et l'utilisation du futur bâtiment soient validés en 1^{ère} commission.

Monsieur Roy ajoute que les services qui seront proposés iront dans le sens de ce qui sera débattu en congrès des Maires à savoir de la mise à disposition d'ingénierie intercommunale.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal : Le bureau d'étude en charge du PLUI souhaiterait obtenir les plans cadastraux de chaque commune.

Réunion DETR : Suite à la réunion concernant la dotation d'équipement des territoires, le Président indique que les demandes de subventions 2012 devront être déposées pour le 30 novembre 2011. Les financements de la CAF pour les micro-crèches étant assurés pour les dossiers déposés avant le 31/12/2012, il conviendra de réaliser les demandes de subventions ETAT et autres partenaires financiers avant la fin de l'année.

Schéma de coopération intercommunale : Le Président informe que la Préfecture recueille l'avis des collectivités concernant le schéma des intercommunalités. Il est prévu l'adhésion de la commune de SEFONTAINES, à la communauté de communes. Un avis sur ce schéma sera proposé lors de la prochaine assemblée en fonction des délibérations des communes.

Embellissement de villages : Le Président remercie Gilbert Kuhner pour le suivi des travaux d'embellissement sur Vouécourt. Monsieur le Maire de Vouécourt indique que les travaux se sont déroulés avec sérieux et sans problèmes.

Mini-golf : Comme l'année passée, le Président indique que la gestion du mini-golf a été confiée à deux personnes recrutée en contrat aidé.

Chantier d'insertion : La poursuite des travaux sur le Donjon de Vignory est pour l'instant suspendue pour cause d'autorisation de fouilles archéologiques. L'équipe du chantier d'insertion intervient sur le lavoir de Rochefort sur la Côte.